

L'Amérique s'interroge sur la portée de l'affaire Floyd



Après l'énoncé du verdict de culpabilité contre Derek Chauvin, des manifestants ont été rendre hommage à George Floyd au mémorial érigé en son honneur à Minneapolis. © PHOTO NEWS

Après le soulagement suscité par le verdict de Minneapolis, quel sera l'impact réel de l'affaire George Floyd ? Il s'agira de transférer, dans d'autres cas, la portée historique de ce jugement. Et c'est loin d'être acquis.

ÉCLAIRAGE

MAURIN PICARD
CORRESPONDANT À NEW YORK

L'Amérique redoutait le pire. Un scénario catastrophe rappelant les terribles émeutes de Los Angeles après le passage à tabac de Rodney King par quatre policiers, ou la vague de manifestations parfois violentes l'an passé suivant la mort de George Floyd à Minneapolis. Avec la conclusion du procès du policier qui étouffa celui-ci, un genou sur son cou, les habitants de Minneapolis craignaient un verdict clémente voire un acquittement, qui eût inévitablement donné le signal de nouveaux troubles.

Et Derek Chauvin fut déclaré coupable par un jury composé de douze citoyens anonymes après dix heures de délibération. Exemple de la joie contenue des proches de la victime, le frère de celui-ci, Philonise Floyd, qui s'était exprimé au Congrès l'an passé pour dé-

noncer la violence raciale systémique, a confié « avoir enfin la chance de réussir, peut-être, à dormir ». Ce soulagement rejoint celui des riverains, des commerçants et d'une large part des forces de l'ordre : justice a été rendue, et la rue s'en contentera. La durée de la sentence pour Chauvin sera déterminée dans huit semaines, le temps pour le juge Peter Cahill de recevoir un rapport d'évaluation « pré-sentenciel ». Pour trois chefs d'accusation confondus – meurtre, homicide involontaire et violences ayant entraîné la mort –, Chauvin écoperait théoriquement de 75 années de réclusion, mais la portée maximale avoisine sans doute les 40 ans dans le Minnesota, où les condamnations pénales engendrent une peine moyenne de douze ans et demi.

Sept cas recensés depuis 2005

La portée historique du jugement est, elle, difficile à ignorer. Comme le relève Philip Stinson, de la Bowling Green State University, les condamnations d'officiers de police reconnus coupables d'homicide demeurent une exception. Sept cas ont été recensés depuis 2005, soit un ratio de 1 sur 2.000 pour les fusillades controversées. Le sort de Derek Chauvin s'est noué autour d'une vidéo de 9 minutes et 29 secondes, difficilement soutenable. Sans elle, et sans son auteur, une passante de 17 ans nommée Darnella Frazier ? La mort de George Floyd aurait rejoint le flot des statistiques anonymes, de ces affaires ayant

abouti à un acquittement ou un non-lieu.

Cette vidéo remarquable et terrifiante fait de l'affaire Floyd une exception, malgré l'espoir formulé mardi après le verdict par le président Joe Biden que « le système judiciaire puisse enfin rendre la justice, rien de plus ». Les bavures policières seront-elles désormais traitées plus impitoyablement ? Le doute est permis, autant à cause de situations souvent volatiles et complexes que de *bodycams* policières pas toujours activées, rendant l'examen d'un incident plus ardu.

« Aujourd'hui, un jury a fait ce qu'il fallait », martelait mardi l'ex-président Barack Obama. « Mais la vraie justice ne s'en satisfait pas. (...) La vraie justice implique que nous acceptions le fait que les noirs sont traités différemment, tous les jours... Et cela implique de notre part d'œuvrer de manière parfois ingrate, souvent ardue, à faire de l'Amérique que nous connaissons celle en laquelle nous croyons. »

L'affaire ne s'arrête pas là

Chauvin derrière les barreaux, l'affaire Floyd ne s'arrête pas là cependant. « Tandis que les médias insistent sur Chauvin, de manière tout à fait compréhensible, nous ne devrions pas oublier que trois autres agents de police se trouvaient sur les lieux ce jour-là », avertit Rosa Brooks, professeur de droit à Georgetown. « Leur passivité absolue est d'une certaine manière plus sidérante encore que la cruauté placide de Chauvin. » Les trois hommes, Tou Thao, Thomas Lane et J. Alexander Kueng, auront leur propre procès au mois d'août, six mois après leur confrère déjà condamné. Mercredi, l'attorney general (ministre de la Justice) Merrick Garland a annoncé lors d'une conférence de presse l'ouverture d'une enquête sur la police de Minneapolis, « afin de déterminer si (elle) suit un modèle ou des pratiques de maintien de l'ordre inconstitutionnels ou illégaux », fondés sur une tolérance répréhensible envers un usage excessif de la force.

A supposer que le verdict rendu à Minneapolis ne soit qu'« une première étape » vers le règlement du contentieux entre la police américaine et les communautés noires, comme l'ont dit Joe Biden et sa colistière Kamala Harris mardi, le sort des esquisses de réforme institutionnelle introduites au Congrès

demeure pourtant bien incertain. La proposition de loi démocrate baptisée « George Floyd Justice in Policing Act » n'a guère de chances de survivre aux fourches caudines du Sénat et de l'opposition républicaine : sur les quatre mesures phares avancées, celle visant à lever l'« immunité qualifiée » des policiers constitue un sérieux point d'abcès.

Une forme d'immunité souveraine

Depuis un arrêt de la Cour suprême en 1967, il existe pour les forces de l'ordre une forme d'immunité souveraine, qui présuppose leur « bonne foi » dans l'exercice de leurs fonctions. La jurisprudence indique aujourd'hui que pour obtenir la condamnation d'un policier par un tribunal, il faut désormais prouver qu'une situation exactement similaire s'est déjà produite dans le passé et a entraîné une condamnation par la justice. L'invocation de cette immunité qualifiée est problématique à plus d'un titre bien que les partisans de la « thin blue line » (la mince ligne de défense policière face au chaos) la défendent bec et ongles : comment la justice peut-elle faire valoir son incapacité à concevoir des faits particuliers inédits, se refusant *in fine* à statuer à leur sujet ?

Les trois autres mesures suggérées sont à peine moins controversées : bannissement des clés d'étrangement, interdiction des mandats de perquisition autorisant à « entrer sans frapper », constitution d'une base de données nationale des mauvais comportements policiers. Pour qu'elles entrent en vigueur, les Démocrates doivent convaincre au minimum dix Républicains de les approuver. Le défi, en l'état actuel du champ politique à Washington, relève de la gageure. Ce sera aux villes américaines, une seule à la fois, de changer le *modus operandi* de leurs forces de police.



La vraie justice implique que nous acceptions le fait que les noirs sont traités différemment, tous les jours

Barack Obama



ABONNÉS

LE SOIR

A lire sur le Plus : « Trois semaines sous haute tension à Minneapolis », un récit de notre correspondant Maurin Picard.

plus.lesoir.be

PARLEMENT

La Belgique pionnière contre les bombardements urbains

Cela ressemblait à un vote anodin en commission Défense nationale. Et pourtant la résolution adoptée ce 21 avril à une très large majorité fait entrer la Belgique dans l'Histoire (seule la N-VA a voté contre tandis que le Vlaams Belang s'est abstenu). En ouvrant la voie à l'adoption assurée en séance plénière de ce texte qui demande au gouvernement de s'engager « contre l'utilisation d'armes explosives à large impact en zones peuplées », les membres de cette commission font de la Belgique une pionnière dans ce nouveau combat humanitaire. Elle avait déjà rempli ce rôle dans la lutte contre les mines antipersonnel, en étant le premier pays au monde à adopter une loi les interdisant dès 1995. Or, une nouvelle coalition, l'International Network on Explosive Weapons (Inew) a été mise en place sur le modèle de celle qui a bataillé contre les mines. Son but ? Faire cesser l'utilisation

de ces armes dans les zones fortement peuplées. Alep, Raqqa, Mossoul : aujourd'hui 90 % des victimes de bombardements sont des civils. « Au nom de toutes les victimes que Handicap international assiste dans le monde entier, nous félicitons les parlementaires belges pour avoir fixé et atteint cet objectif national ambitieux. Nous encourageons les autorités belges à en faire une position nationale officielle », réagit Alma Al-osta, chargée de plaidoyer pour Handicap international, un des fondateurs d'Inew. « Le texte demande à la Défense de prendre en compte les effets dominos des bombardements au moment de leur planification, comme le risque de détruire une école ou un hôpital. Et insiste sur l'assistance aux victimes », souligne Samuel Cogolati (Ecolo-Groen), un des auteurs de la résolution aussi rédigée par des élus du CDH, du PVDA-PTB et de Défi. VÉRONIQUE KIESEL

RELANCE

Get up Wallonia : Di Rupo sonne la mobilisation générale

Le ministre-président wallon Elio Di Rupo a reçu, ce mardi à Namur, le rapport du conseil stratégique chargé de faire la synthèse de la réflexion menée à tous les niveaux (consultants, experts, partenaires sociaux et citoyens) en vue de l'adoption d'un plan de relance post-covid baptisé « Get up Wallonia ! ». Le contenu du plan était déjà connu (*Le Soir* du 7 avril) : au départ de 405 propositions, neuf universitaires présidés par Mathias Dewatripont ont défini 5 axes de travail, 18 mesures et 51 actions concrètes susceptibles de contribuer au redressement de la Wallonie. Il serait prématuré d'aller plus avant dans l'analyse. Ce rapport s'ajoute à d'autres travaux préparatoires. Sur la table du gouvernement, il croisera aussi le plan de transition élaboré lors des négociations de majorité (2,5 milliards), le volet wallon du plan de relance européen (1,9 milliard) et les moyens de l'Union dans le cadre du Feder et du Fonds social européen (deux fois 750 millions attendus). La relance ratissera large. Le gouvernement PS-MR-Ecolo doit mettre de l'ordre dans toutes ces contributions. Au départ du rapport « Get up Wallonia ! », il sera appelé à effectuer le tri parmi les propositions du conseil stratégique, établir des priorités dans les urgences et dégager des budgets,

« sans doute plusieurs milliards », selon Elio Di Rupo. Il s'agit, ni plus ni moins, de « réinventer la Wallonie ». L'exécutif va « mettre le turbo » dès à présent pour « être opérationnel en septembre prochain », annonce le ministre-président qui lance un appel à la mobilisation générale : « Le travail du gouvernement et les projets qu'il mettra en place ne suffiront pas. La Wallonie a besoin du soutien de tous, du concours et du volontarisme de tous les acteurs de la société. » Elio Di Rupo interprète Kennedy à la sauce sudiste : « Ne vous demandez plus ce que la Wallonie fait pour vous. Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour la Wallonie ! » N'a-t-on déjà pas entendu cela à l'occasion d'autres plans stratégiques depuis vingt ans ? « La différence, c'est le processus *bottom-up*. Nous sommes partis des citoyens et des spécialistes. Lors des plans précédents, on n'a pas vraiment senti l'adhésion de tous. Cela doit être le cas cette fois », répète le Montois. ERIC DEFFET



La ministre-président wallon Elio Di Rupo.

© SYLVAIN PIRAUX.